

ZOOM SUR LE DÉBARDAGE AÉRIEN

Aussi appelée débardage par câble-mât, cette solution permet de récolter du bois via un câble aérien dans des zones difficiles d'accès (montagne, sol fragile, proximité de cours d'eau...). Elle participe au respect de la biodiversité, grâce à un impact moindre sur le sol, des bruits de chantiers minimes et des transports de véhicules motorisés limités en forêt.

En plaine, cette technique est plus onéreuse qu'un débardage classique, avec un coût supplémentaire moyen de 20 euros du mètre cube de bois.

Une fois coupé, le bois est suspendu dans les airs depuis son lieu d'abattage jusqu'à une piste accessible aux grumiers (camions transportant le bois jusqu'aux scieries). À l'origine, cette technique est née en montagne. **Sur la parcelle à exploiter, les forestiers tirent ensuite un câble qui est soutenu par des pylônes. Sur ce câble, un chariot circule, soulève la grume via une élingue et la dépose au bord d'une route forestière ou d'une piste. Le tas de bois peut alors être récupéré par un camion.**

Brochure « Le débardage par câble aérien, une solution pour la gestion durable des forêts » :
<https://www.onf.fr/onf/recherche/+5a9:le-debardage-par-cable-aerien-une-solution-pour-la-gestion-durable-des-forets.html>

EN VIDÉO



<https://www.onf.fr/onf/recherche/+5a9:les-atouts-du-debardage-par-cable-aerien-version-courte.html>

INNOVATION : DÉBARDAGE PAR CÂBLE EN FORÊT DU GÂVRE, UNE PREMIÈRE AU NIVEAU RÉGIONAL !



L'ONF décompte de nombreux arbres déracinés en forêt domaniale du Gâvre suite aux différentes tempêtes cet hiver / crédit @ ONF, février 2020

En forêt domaniale du Gâvre, les fortes pluies et les épisodes venteux ont entraîné de nombreux dégâts sur les arbres mais également de nombreux retards sur les chantiers. Face à ces conditions climatiques extraordinaires, les équipes de l'ONF testent de nouvelles techniques et adaptent leur gestion de chantiers d'exploitation. En effet, des chênes de qualités supérieurs ont été abattus et façonnés manuellement sur une dizaine de parcelles mais la météo de ces derniers mois couplée à la nature des terrains n'a pas permis leur transport vers les scieries et les merranderies pour leur transformation. **Pour la première fois en Pays de la Loire, à partir de la semaine du 11 mai, l'ONF va avoir recours au débardage par câble mât** pour répondre à l'urgence et éviter que ces bois ne puissent pas être valorisés correctement par la filière !

UNE PREMIÈRE RÉGIONALE : LE DÉBARDAGE AÉRIEN EN PLAINE !

En sa qualité de gestionnaire de la forêt domaniale du Gâvre, l'ONF poursuit sur ce territoire trois objectifs majeurs : assurer une sylviculture durable, préserver la biodiversité et les milieux remarquables, et enfin, proposer une offre d'accueil et de loisirs en accord avec les enjeux du massif. La protection des sols est l'une des composantes majeures de la gestion durable des forêts. Face au réchauffement climatique et à ses impacts sur les forêts, les équipes de l'ONF se mobilisent et innovent.

En effet, en plus des dégâts occasionnés aux peuplements (chablis, arbres cassés, etc.), les fortes pluies ont détrempé les sols, engendrant des retards de plusieurs mois sur de nombreux chantiers forestiers. Actuellement, l'ONF protège les sols des forêts : afin d'éviter de les impacter, il n'autorise l'entrée des machines de débardage destinées à sortir les bois exploités que dans les seules parcelles dont le sol a assez ressuyé. Pour apporter la réponse la plus complète aux besoins en approvisionnement des acteurs de la filière bois, l'ONF complète son panel d'itinéraires techniques et utilise pour la première fois en région, dans les parcelles les plus « mouilleuses » le débardage aérien. Les bois de haute qualité (qualité merrain) pourront ainsi être mis à disposition des transformateurs avant tout risque de dépréciation. **A situation exceptionnelle, moyens exceptionnels !**

Cette technique est plus onéreuse mais elle permet aux forestiers de rester réactifs face aux besoins de la filière bois et permet de continuer à valoriser le travail de plusieurs générations de forestiers malgré les contraintes climatiques. **Profitant du savoir-faire et des relations avec les entreprises de l'ONF dans les autres régions**, l'agence Pays de la Loire a pu mettre en place rapidement cette solution innovante.

Communiqué de presse

Mai 2020

Les débardages aériens ont lieu dès la semaine du 11 mai sur les parcelles 44, 80 et 194 (en option) de la forêt domaniale du Gâvre. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations et vous fournir quelques photographies.

L'ONF rappelle que tout accès aux chantiers en cours est interdit. Ensemble :

- **Respectons la signalisation** des chantiers : elle permet d'informer le public et marque l'interdiction d'entrer dans ces zones ;

- **Préservons notre sécurité et celle des forestiers.**

Chutes d'arbres, circulation d'engins : les risques sont importants !

